



0330 223 5336  
advice@settled.org.uk  
www.settled.org.uk

Charitable Incorporated Organisation regulated  
by the Charity Commission (1184580) and  
Scottish Charity Regulator (SCO52326).  
Accredited by OISC (N201900057).

A positive future for EU citizens in the UK

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR PASSER DU PRE-SETTLED STATUS AU SETTLED STATUS?

- Un document d'identité valide** (passeport/carte d'identité nationale/carte de résidence biométrique).
- Accès à une bonne **connexion internet**.
- L'application EU Exit: ID Document Check** (si vous avez besoin d'utiliser un document biométrique).
- Le Numéro d'Application Unique** (UAN) de votre Pre-Settled Status. Vous pouvez le trouver sur la lettre d'approbation que vous avez reçue lorsque votre Pre-Settled a été accordé.
- Votre Numéro d'Assurance Nationale** (NIN) (facultatif, mais utile: le système effectuera des vérifications automatisées avec les bases de données du DWP et du HMRC pour récupérer des informations sur votre résidence au Royaume-Uni).
- Des preuves de résidence** montrant votre présence au Royaume-Uni pendant au moins 6 mois sur toute période de 12 mois de votre période de qualification (seulement si les vérifications automatisées effectuées dans les bases de données du DWP ou du HMRC ne prouvent pas que vous avez résidé de manière continue pendant 5 ans).
- Des preuves justifiant des absences** (seulement si applicable).
- Si vous êtes un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (Espace Économique Européen) ou un membre de la famille rejoignant (ayant un statut sous le EU Settlement Scheme) : une preuve de la relation familiale et le **Numéro d'Application Unique** du **Settled Statut** de votre membre de famille.

Pour demander le **statut de résident permanent (Settled Status)**, vous devez soumettre une nouvelle demande. Vous devez avoir complété une période de résidence qualifiante qui est normalement de 5 ans (mais sa durée peut varier en fonction du nombre total et de la durée des absences). Attention! Les absences peuvent affecter votre éligibilité en fonction de leur durée et des raisons qui les justifient.

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'assistance!**

[advice@settled.org.uk](mailto:advice@settled.org.uk) | 0330 223 5336 | [www.settled.org.uk](http://www.settled.org.uk)